

la hausse du prix du pétrole et du gaz pour les consommateurs canadiens, et ainsi, continue d'atténuer les effets néfastes des hausses brutales et imprévisibles des prix de l'OPEP. Je ne peux comprendre la justification théorique ou pratique de ceux qui voudraient imposer aux consommateurs canadiens les prix mondiaux du pétrole et du gaz. Comment un prix déterminé de façon purement artificielle par un cartel international peut-il être économiquement souhaitable pour une consommation domestique d'un bien produit au pays?

La valeur économique d'un bien produit et consommé sur place ne doit-elle pas refléter davantage les coûts de production domestiques que les humeurs de la politique internationale? C'est précisément ce que le programme énergétique national tente de refléter en pondérant le prix du pétrole consommé au Canada pour qu'il représente une moyenne des coûts du pétrole importé et du pétrole intérieur, et en fixant le prix du gaz naturel davantage en fonction des coûts d'exploitation domestiques. La résultante de cette politique, monsieur le président, est que l'augmentation des prix pétroliers au Canada sera graduelle et prévisible, que le fardeau des subventions aux importations coûteuses du pétrole sera transféré des contribuables aux consommateurs, ce qui devrait favoriser l'économie, et finalement, que l'industrie canadienne conservera un avantage concurrentiel non négligeable.

Cet avantage concurrentiel de l'industrie canadienne en ce qui a trait aux prix pétroliers est essentiel pour contre-balancer les désavantages que pourraient potentiellement représenter pour elle, en matière de frais énergétiques, notre climat rigoureux et nos distances considérables. C'est pour cette raison, monsieur le président, que la population d'une région rurale comme Bellechasse, éloignée des marchés domestiques, tient mordicus à ce que l'avantage concurrentiel de l'industrie canadienne au niveau des prix pétroliers demeure, d'autant plus, monsieur le président, qu'aucun pays producteur de 75 p. 100 de ses besoins énergétiques pétroliers, comme le Canada, n'a encore trouvé justifié de vendre à sa propre population aux prix internationaux.

Comme je l'ai antérieurement dit, monsieur le président, la question des prix du pétrole et du gaz est, bien entendu, liée à celle du partage des recettes. Au même titre que le plafonnement des prix, le partage de l'assiette fiscale pétrolière se veut une mesure d'équité tout à fait conforme à la tradition canadienne. L'argumentation de ceux qui s'opposent à ce nouveau programme énergétique et aux mesures de partage qui y apparaissent tourne toujours autour du thème suivant, savoir, que le gouvernement fédéral essaie de s'emparer des richesses naturelles, de propriété provinciale, par des mesures budgétaires.

Et pourtant, monsieur le président, dans la perspective fédérale il n'est pas question de droits de propriété mais simplement de partage de revenu. L'argumentation des opposants au nouveau programme énergétique ne tient plus devant les pouvoirs extraordinaires que certains d'entre eux invoquent pour contrecarrer le programme. Et pour ce faire, ils doivent certainement jouir de droits de propriété très puissants qui n'ont pas été rognés. Mais nous, du gouvernement fédéral, monsieur le président, nous sommes convaincus que les droits de propriété, aussi puissants soient-ils, n'immunisent pas contre les obligations inhérentes de partager au fédéralisme. Nous sommes convaincus que tous les Canadiens sans excep-

tion, quel que soit le lieu où ils résident au Canada, ont droit à leur part du riche patrimoine énergétique du Canada, quel que soit l'endroit où se trouvent les richesses naturelles. Nous sommes convaincus qu'il s'agit d'un patrimoine national qui doit être au bénéfice de tous et de chacun, selon le principe du partage si essentiel au fédéralisme. Nous sommes convaincus que tous les Canadiens, et non seulement ceux des provinces productrices, ont travaillé en équipe pour développer leur industrie pétrolière. Les capitaux, la technologie et la main-d'œuvre ont afflué de toutes les régions du Canada vers les provinces productrices.

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 9 h 45, il est de mon devoir, en vertu de l'ordre adopté le mardi 28 octobre 1980, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix la motion dont la Chambre est saisie.

La Chambre est appelée à se prononcer sur la motion du ministre des Finances (M. MacEachen). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui!

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non!

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Convoquez les députés!

(La motion de M. MacEachen, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 21)

POUR

Messieurs

Allmand	De Bané	Gray
Appolloni	de Corneille	Guilbault
(M ^{me})	Demers	Harquail
Axworthy	Deniger	Henderson
Bachand	Desmarais	Herbert
Baker	Dingwall	Hervieux-Payette
(Gander-Twilligate)	Dion	(M ^{me})
Beauchamp-Niquet	Dionne	Hopkins
(M ^{me})	(Chicoutimi)	Hudecki
Bégin (M ^{me})	Dionne	Irwin
Berger	(Northumberland-	Isabelle
Blais	Miramichi)	Johnston
Blaker	Dubois	Joyal
Bloomfield	Duclos	Kaplan
Bockstael	Dupont	Kelly
Bossy	Dupras	Killens (M ^{me})
Breau	Duquet	Lachance
Bujold	Erola (M ^{me})	Lajoie
Bussièrès	Ethier	Lalonde
Campbell	Evans	Lamontagne
(M ^{lle})	Ferguson	Landers
(South West Nova)	Fisher	Lang
Chénier	Fleming	Laniel
Chrétien	Flis	Lapierre
Collenette	Foster	Lapointe
Comtois	Fox	(Charlevoix)
Corbin	Francis	Lapointe
Corriveau	Garant	(Beauce)
Cosgrove	Gauthier	LeBlanc
Côté (M ^{me})	Gendron	Leduc
Cousineau	Gimaiel	Lefebvre
Cyr	Gingras	Loiselle
Dawson	Gourd	Lonsdale